

Table des matières

QU'EST-CE QUE L'ALLIANCE SAHEL ?

COMMENT FONCTIONNE L'ALLIANCE SAHEL ?

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ALLIANCE SAHEL ET LE G5 SAHEL ?

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ALLIANCE SAHEL ET LA COALITION POUR LE SAHEL ?

COMMENT L'ALLIANCE SAHEL S'ASSURE-T-ELLE DE LA COHÉRENCE DE SES INTERVENTIONS AVEC LES PRIORITÉS ET LES STRATÉGIES NATIONALES ET RÉGIONALES DU G5 SAHEL ?

QU'EST-CE QUE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI) ?

COMMENT SONT DÉFINIES LES ZONES PRIORITAIRES ?

QU'EST-CE QUE LE CADRE DE RÉSULTATS DE L'ALLIANCE SAHEL ET COMMENT EST-IL SUIVI ?

QU'EST-CE QUE LE PORTEFEUILLE DE PROJET LABELLISÉ « ALLIANCE SAHEL » ?

QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS DE QUESTION SUR L'ALLIANCE SAHEL ?

P.3

P.3

P.4

P.5

P.5

P.6

P.6

P.6




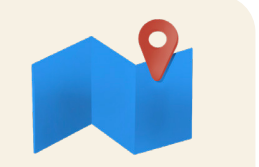
P.7

P.7

Qu'est-ce que l'Alliance Sahel ?

L'Alliance Sahel est une plateforme de coordination opérationnelle lancée en juillet 2017 qui fédère l'action de 26 partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux (17 membres de plein exercice et 9 membres observateurs). Ces partenaires représentent la majeure partie des acteurs institutionnels de la coopération internationale intervenants au Sahel. Elle a pour finalité d'apporter une réponse davantage coordonnée, conjointe, adaptée et efficace aux enjeux et préoccupations de développement des pays et des populations

du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). Les membres de l'Alliance Sahel ont choisi de concentrer leurs efforts dans 5 secteurs prioritaires d'intervention, en cohérence avec les priorités de développement établis par les pays du G5 Sahel : Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire ; Décentralisation et services de base, Éducation et emploi des jeunes ; Énergie ; Gouvernance. Les secteurs prioritaires sont renforcés par 6 thématiques essentielles, transverses à l'ensemble des actions de l'Alliance Sahel : le Climat, le Genre, la Jeunesse, le Secteur privé, le Dialogue avec le G5 Sahel et les Zones prioritaires. Un des principaux objectifs de l'Alliance est d'améliorer et d'accélérer la mise en œuvre des projets financés, tout particulièrement dans les zones vulnérables, pour avoir davantage d'impacts en faveur des populations bénéficiaires. Dans cette perspective, les membres fondent leurs actions selon 4 principes clés :

 <p>Ciblage des actions sur 6 secteurs prioritaires et 4 thématiques transversales.</p>	 <p>Redevabilité mutuelle entre partenaires sur des objectifs partagés.</p>	 <p>Nouveaux modes d'action plus innovants et plus flexibles.</p>	 <p>Zones fragiles & vulnérables font l'objet d'un engagement particulier.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comment fonctionne l'Alliance Sahel ?

En termes de gouvernance, un dispositif solide a été mis en place mi-2019 qui repose sur une Assemblée Générale (AG), un Comité de Pilotage Opérationnel (CPO) et une Unité de Coordination (UCA).

- La première Assemblée Générale de l'Alliance s'est tenue à Nouakchott le 25 février 2020, sous la présidence de la France, en la personne de son ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian. La deuxième Assemblée Générale s'est tenue à Ndjaména le 15 février 2021, sous la Présidence de l'Espagne, en la personne de sa ministre des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, Mme Arancha González Laya ;
- Sept réunions du Comité de Pilotage Opérationnel se sont tenues ces trois dernières années (2019-2021), présidées

par l'Allemagne, en la personne du Directeur Afrique du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), M. Christoph Rauh ;

- L'Unité de Coordination de l'Alliance (UCA) est installée à Bruxelles depuis avril 2019. Dirigée actuellement par M. Adrien Haye, elle est chargée d'assurer le Secrétariat général de l'Alliance et de coordonner l'action de ses membres ;

Pour faire vivre l'Alliance sur le terrain, un réseau de porte-paroles a été mis en place dans chacun des pays du G5. Ils représentent l'Alliance Sahel en interne (vis-à-vis des membres représentés localement) et en externe (vis-à-vis des autorités, des partenaires et des tiers). Ils ont pour mission de faciliter la communication, la coordination et la mise en œuvre des décisions de l'Alliance sur le terrain. Pour compléter et appuyer ce mécanisme, des experts de liaison de l'UCA ont été déployés

dans chacun des pays du G5. Grâce à ce dispositif global, des avancées significatives ont pu être enregistrées : mise en commun d'un portefeuille de projets par les membres de l'Alliance Sahel ; définition d'indicateurs de suivi des résultats et engagement avec les pays du G5 sur une redevabilité mutuelle ; propositions communes pour faire évoluer les modes opératoires afin de rendre l'aide plus efficace (mise en place de fonds/facilités dédiées, réalisation et partage de diagnostics sur les territoires d'interventions, constitution de base de données et d'outils cartographiques permettant la géolocalisation des activités mises en œuvre pour une meilleure coordination et aide à la décision) ; production de notes de positionnement sur les principales réformes de politique publique à mener/encourager dans les secteurs et domaines transversaux d'intervention de l'Alliance ; production de rapports sur les résultats atteints et les impacts des projets financés.

1 Allemagne, France, Union Européenne, Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, PNUD, Italie, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Royaume-Uni, BEI, Norvège, Suède, Canada, États-Unis 2 Japon, Belgique, Suisse, Finlande, Irlande, SFI, Fondation Gates, Tony Blair Institute, OIF

Quelle est la différence entre l'Alliance Sahel et le G5 Sahel ?

Le G5 Sahel, dont le Secrétariat Exécutif est situé à Nouakchott en Mauritanie, est un cadre de coopération intergouvernemental créé, sous l'impulsion de la présidence mauritanienne de l'Union Africaine, lors d'un sommet organisé du 15 au 17 février 2014 par cinq États du Sahel : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. L'organisation du G5 Sahel entend à la fois lutter contre l'insécurité et mener des actions de développement.

Ce cadre de coopération présente la particularité, au regard d'autres organisations :

- De lier étroitement développement économique et sécurité, les États étant persuadés de l'interdépendance des défis de la sécurité, de la paix et du développement ;
- D'impliquer des États du Sahel directement menacés par les différentes organisations djihadistes opérant dans la région.

Pour sa part, l'Alliance Sahel est une plateforme de coordination, non dotée de personnalité juridique et morale. Elle a été créée en 2017 pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement des bailleurs de fonds intervenant dans les pays du G5 Sahel et être l'interlocuteur privilégié de ce dernier sur les questions de développement, dans un esprit de redevabilité mutuelle. Si le G5 Sahel et l'Alliance Sahel partagent des objectifs communs de développement, leur fonctionnement et leurs prérogatives sont différents et se complètent plus qu'ils ne se juxtaposent.



Quelle est la différence entre l'Alliance Sahel et la Coalition pour le Sahel ?



L'Alliance Sahel intervient avec le G5 Sahel en tant que coacteurs du pilier 4 (aide au développement) de la Coalition pour le Sahel. Cette initiative globale a été annoncée lors du Sommet de Pau du 13 janvier 2020, par les chefs d'État de la France, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, du président

du Conseil européen et du Haut représentant de l'Union européenne, du président de la Commission de l'Union Africaine et de la Secrétaire générale de la Francophonie. La Coalition pour le Sahel veut donner une réponse plus collective aux défis de la région sahélienne, en rassemblant les actions conduites par les États du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux.

L'objectif est d'en faire à l'échelle régionale une action cohérente qui englobe l'ensemble des acteurs impliqués au Sahel, qu'ils interviennent sur les questions sécuritaires, politiques ou de développement. Cette initiative propose un nouveau cadre à l'action internationale, à travers quatre piliers complémentaires, qui disposent chacun de leur pilotage propre.

1 LUTTER CONTRE LES GROUPES ARMÉS TERRORISTES	2 RENFORCER LES CAPACITÉS DES FORCES ARMÉES DES ÉTATS DE LA RÉGION	3 SOUTENIR LE RETOUR DE L'ÉTAT ET DES ADMINISTRATIONS SUR LE TERRITOIRE	4 AIDER AU DÉVELOPPEMENT COORDINATION PAR LE G5 SAHEL ET L'ALLIANCE SAHEL
---------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Comment l'Alliance Sahel s'assure-t-elle de la cohérence de ses interventions avec les priorités et les stratégies nationales et régionales du G5 Sahel ?

Consultés régulièrement tout au long de la construction du cadre conceptuel de l'Alliance, les cinq pays et le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel ont partagé de façon continue leurs priorités et préoccupations communes. Afin de renforcer leurs liens, l'Alliance Sahel et le G5 Sahel ont signé le 30 octobre 2018 à Niamey un accord de partenariat afin d'accroître la coordination et la cohérence entre l'action des membres de l'Alliance et les priorités et besoins exprimés par les pays du G5, et de renforcer les efforts conjoints en réponse à une crise multidimensionnelle.

Cet accord a constitué une étape clef dans le dialogue entre l'Alliance Sahel et le G5 Sahel. La Conférence des donateurs du Plan d'Investissement Prioritaires (PIP) du G5, qui s'est tenue le 6 décembre 2018 à Nouakchott, a constitué une autre étape importante du partenariat noué et envoyé un signal fort sur la montée en puissance des actions de développement au Sahel. Les membres de l'Alliance Sahel se sont en particulier fortement mobilisés pour financer le Programme de développement d'urgence (PDU) du PIP. À travers leur contribution à ce programme, les membres de l'Alliance

ont montré leur capacité à s'engager dans la mise en œuvre de projets à impacts rapides dans des zones frontalières de grande fragilité, et à répondre à une demande forte adressée par les Chefs d'État du G5 Sahel. Le partenariat noué entre l'Alliance et le G5 se traduit par des consultations régulières, la participation des instances du G5 Sahel aux réunions des organes de gouvernance de l'Alliance, l'association d'experts du développement du G5 aux groupes thématiques de l'Alliance, les liens de travail entre les ministres de tutelle, les points focaux nationaux du G5 et les représentants de l'Alliance sur le terrain.

Qu'est-ce que l'Approche Territoriale Intégrée ? (ATI)

Les engagements pris à la première Assemblée Générale de l'Alliance Sahel tenue le 25 février 2020 à Nouakchott ont confirmé la nécessité d'une meilleure coordination, cohérence et efficacité des actions des membres dans les zones vulnérables. Il a été décidé de promouvoir dans ces zones l'Approche territoriale intégrée (ATI), multisectorielle et multi-acteurs, différenciée selon les territoires et leurs caractéristiques, promouvant le développement local et décentralisé, basée sur des analyses communes et des procédures de financement et de mise en œuvre flexibles et adaptées. Cette approche vise à articuler une réponse coordonnée des différents acteurs

intervenant dans ces zones, portée par les autorités du G5 et cohérente avec la réalité du terrain, les besoins des populations et les stratégies locales, régionales et/ou nationales, afin de créer les conditions d'une sortie de crise durable au Sahel. Sa mise en œuvre se structure autour de 5 étapes principales, qui doivent être menées en étroite collaboration avec les autorités :

- L'identification de zones prioritaires ;
- La réalisation de diagnostics communs par zone, pour comprendre les enjeux, identifier les déterminants des crises et définir une réponse adaptée ;

- Un dialogue renforcé avec les autorités locales, nationales et régionales ;

- La coordination des activités de développement au sein de chaque zone, à travers la définition d'une stratégie opérationnelle cohérente et une planification des activités avec l'ensemble des acteurs présents ;

- La mise en place d'un cadre de suivi des résultats renforcé.

Comment sont définies les zones prioritaires ?

La définition des zones dites "prioritaires" s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche territoriale intégrée (ATI). Pour s'assurer que les membres de l'Alliance concentrent leurs efforts de manière intégrée, il a été décidé de coordonner, dans un premier temps, les activités projets

dans 1 à 3 zones par pays. Le choix de ces zones s'est fait sur la base des 28 zones d'intervention prioritaires du CAPI (Cadre d'actions prioritaires intégré du G5 Sahel) et a été discuté entre les membres de l'Alliance Sahel et avec les autorités des pays du G5. Les espaces identifiés traduisent une double attention portée sur les zones en

conflit et les zones de prévention. Si cette approche vise à mettre un accent renforcé sur les zones prioritaires, elle ne doit pas être perçue comme se faisant au détriment des interventions dans les autres zones/ régions.

Qu'est-ce que le cadre de résultats de l'Alliance Sahel et comment est-il suivi ?

En vue de renforcer leur coordination, les membres ont défini des objectifs communs par secteur d'intervention ainsi que des indicateurs pour mesurer l'atteinte de ces objectifs. Ce cadre de résultats comprend 25 indicateurs nationaux et 15 indicateurs projets. En ce qui concerne le

suivi des indicateurs nationaux, l'Unité de Coordination de l'Alliance Sahel (UCA) est en charge de la mise à jour annuelle des données disponibles publiquement avec l'appui des différents groupes sectoriels. S'agissant des indicateurs projets, ils nécessitent un travail spécifique de collecte et d'agrégation sur les projets inclus dans

le portefeuille de l'Alliance. Ce travail a été effectué par l'UCA en 2020 et a permis la production d'un rapport de résultats (rapport de résultats des 3 ans de l'Alliance Sahel) en collaboration avec la Chaire Sahel de la FERDI (Fondation pour les Etudes et les Recherches sur le Développement International).

Qu'est-ce que le portefeuille de projet labellisé «Alliance Sahel» ?

Afin d'assurer une coordination effective des membres sur les différents secteurs d'activité, et dans un esprit de redevabilité mutuelle, le partage de données et d'informations est essentiel. Il a donc été décidé de mettre en place une base de données répertoriant les projets mis en œuvre par les membres de l'Alliance dans les secteurs prioritaires³ et thématiques transversales⁴ retenus. Cette base de données constitue le portefeuille de projets labellisé Alliance Sahel. Elle ne concerne

que les membres de plein exercice. Chaque membre inclus dans le portefeuille de projets de l'Alliance les projets répondant aux critères suivants :

- Projets mis en œuvre dans au moins un des pays du G5 Sahel ;
- Projets en cours de mise en œuvre ayant un reste à verser au 01/01/2017 ou projets en cours d'instruction (en préparation) ;

- Projets relevant d'un des secteurs prioritaires et/ou transversal de l'Alliance

Ces projets sont alors labellisés « Alliance Sahel ». La base de données du portefeuille des projets est mise à jour une fois par an. Cette mise à jour permet de produire le rapport annuel sur le portefeuille de projets labellisés Alliance Sahel.

Qui puis-je contacter en cas de question sur l'Alliance Sahel ?

À Bruxelles vous pouvez vous adresser à l'équipe de l'Unité de Coordination de l'Alliance Sahel (UCA), à travers la chargée de communication : aude.rossignol@giz.de

Dans chacun des pays du G5 Sahel, vous pouvez vous adresser aux experts de liaison de l'UCA, dont les coordonnées sont les suivantes :

Burkina Faso

ARMEL HIEN

TEL : +226 62 41 74 64
armel.hien@giz.de

Mali

DOMINIQUE ANOUILH
Coordinatrice terrain

Assure l'interim pour le Mali
dominique.anouilh@giz.de

Mauritanie

RAISSA CHAITOU

TEL : +222 42 41 40 43
raissa.chaitou@giz.de

Niger

MAMAN SANI OUSSEINI AMADOU

TEL : +227 94 57 39 81
sani.ousseini@giz.de

Tchad

OLIVIER KOULLON DENA

TEL : +235 66 14 73 00 /
91 19 66 77
olivier.koullonden@giz.de

DES INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE L'ALLIANCE SAHEL :

www.alliance-sahel.org

¹ Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire / Décentralisation et services de base / Éducation et emploi des jeunes / Énergie / Gouvernance

² Climat / Genre / Jeunesse / Secteur privé / Dialogue avec le G5 Sahel / Zones prioritaires

